

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR)

Obligations réglementaires



L'AIPR est obligatoire au 01/01/18 (voir dans l'arrêté de référence les délais et personnes concernées).

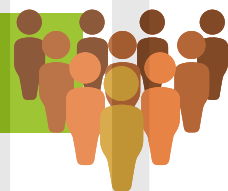
Sécurité des réseaux : ; Articles R554-1 et suivants du Code de l'Environnement ; Arrêté du 15 février 2012 ; Formation pour la Sécurité des travailleurs : Articles L4121-4, L4141-2, R414-13 & 14 du Code du Travail

Public concerné



Salariés intervenant sur les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés ou dans le cadre de travaux urgents

Groupe



De 1 à 10 personnes

Objectifs



Appliquer la réglementation DT-DICT et l'usage du Guide Technique pour prévenir des dommages ; Identifier les réseaux ; Adapter sa méthode de travail

Durée



1 journée (soit 07h00 : 06h00 de théorique et 01h00 de pratique)

Pré-requis



Aucun niveau de connaissances préalable
Maîtrise du français (lu, écrit et parlé)

Programme



Rôle, mission et responsabilités

Principaux types de réseaux souterrains et aériens

Risques afférents aux réseaux selon les caractéristiques des énergies liés aux atteintes aux réseaux existants

Compréhension et respect de son environnement des marquages-piquetages, des signes avertisseurs et indicateurs des moyens de repérage du terrain

Identification des situations dangereuses ou inattendues

Imprécision du positionnement des ouvrages et de la technique utilisée

Maintien de l'intégrité et du tracé des réseaux existants

Les procédures administratives : DT-DICT et l'ATU

Règle des « 4 A »

Partie pratique : Passage du QCM sur la plateforme du MTES

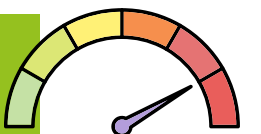
Moyens pédagogiques



Exposés théoriques et projection de vidéos sous forme d'exposés, illustrations et reportages photographiques

Echanges avec les stagiaires, entraînement sur QCM

Modalités d'évaluation



Une attestation finale en fin de formation

Passage de l'examen sur la plateforme du MTES avec l'attestation de passage

Inscription de formation dans le registre de sécurité

Lieu, date et tarifs

[Nous consulter](#)